

Dossier du BHI No. S1/3065

<p>{PRIVATE }LETTRE CIRCULAIRE 1/1999 4 janvier 1999</p>

NOUVEAU MEMBRE DE L'OHI

REPUBLIQUE DE COLOMBIE

Monsieur,

Le Comité de direction a le plaisir d'annoncer que le gouvernement de la Principauté de Monaco, dépositaire de la Convention relative à l'OHI, a informé le Bureau hydrographique international que le gouvernement de la République de Colombie avait déposé son instrument d'adhésion à la Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale, le 11 décembre 1998.

Le gouvernement de la Principauté de Monaco prend les dispositions nécessaires pour porter à la connaissance des gouvernements parties à la Convention relative à l'OHI que, conformément à l'Article XX, la Convention a pris effet pour la Colombie le 11 décembre 1998. La Colombie est ainsi devenue membre de l'Organisation à compter de cette date.

L'adhésion de la République de Colombie porte à 67 le nombre des Etats membres de l'OHI. Le Comité de direction est heureux d'accueillir la Colombie au sein de l'OHI et de la communauté hydrographique internationale.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Comité de direction,

Commdore John LEECH
Directeur